

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 5 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame **Françoise LEFEBVRE**, Maire.

**PRÉSENTS :**

- Mme LEFEBVRE, Maire
- M. PEKALA, Mme JOACHIM, Mme ANDRIEU (donne son pouvoir à M. LAPLACE pour les délibérations 2018.16 et 2018.18), M. ROGER, Adjoints au Maire,
- Mme GAGEY, Conseillère Municipale déléguée,
- M. LAPLACE, M. ZENDRON, M. PANNETIER, M. BEAUDOIN, Mme GRIGNON, Mme COURTIER, Mme COURVOISIER, M. RELINGER.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

- M. PANNETIER donne pouvoir à Mme LEFEBVRE,
- Mme KARPINSKI donne pouvoir à M. PEKALA,
- M. ALLEGUE donne pouvoir à Mme JOACHIM,
- Mme BOISSY donne pouvoir à M. BEAUDOIN,
- Mme ANDRIEU donne pouvoir à M. LAPLACE (donne son pouvoir à M. LAPLACE pour les délibérations 2018.16 et 2018.18).

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme CHANCENOTTE.

**ABSENTS NON EXCUSÉS :** M. BOSCH.

Nombre de Conseillers en exercice : 19  
Nombre de Conseillers présents : 13  
Nombre de suffrages exprimés : 17

Date de convocation : 29 mars 2018  
Date d'affichage : 29 mars 2018

Mme Morgane COURVOISIER a été nommée Secrétaire de Séance.

**ORDRE DU JOUR**

**1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 15 FEVRIER 2018**

Le Conseil Municipal, par 15 voix « POUR » et 2 abstentions (M. BEAUDOIN et Mme COURTIER), a décidé d'approuver le procès-verbal du 15 février 2018.

**2. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 8 MARS 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'approuver le procès-verbal du 8 mars 2018.

**3. AVIS SUR LE PROJET DE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DU DEMANDEUR (PPGDID)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- **D'EMETTRE** un avis favorable au projet de plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID) de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

**4. RD 636 - AMENAGEMENT D'UN CARREFOUR A FEUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE RUBELLES**

**CONVENTION DE REALISATION ET DE GESTION DU CARREFOUR A FEUX D'ACCES DE LA ZAC DES 3 NOYERS ENTRE LE DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE, LA COMMUNE DE RUBELLES ET LES AMENAGEURS DE LA ZAC DES 3 NOYERS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention dont le projet figure en annexe de la présente délibération, à intervenir avec le Département, les Aménageurs de la Zac des 3 Noyers (GROUPEMENT MOMENTANE D'ENTREPRISES : GEOTERRE – GRAND PARIS AMENAGEMENT –LOTICIS) et la Commune de Rubelles, définissant les obligations respectives des parties en ce qui concerne la création du carrefour « sud » entre la RD636 et le nouvel accès permettant la desserte de la première tranche de la Zac des 3 Noyers, son aménagement, sa réalisation et son financement ainsi que les modalités d'entretien.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention au nom de la commune, ainsi que les documents connexes qui s'y réfèrent.

**5. ZAC DES TROIS NOYERS - MODIFICATIONS DES CAHIERS DES CHARGES DE CESSION DE TERRAIN ET DE LEURS ANNEXES**

**CAHIER DES LIMITES DE PRESTATION ET CAHIERS DES PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES, PAYSAGERES ET ENVIRONNEMENTALES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver les modifications des cahiers des charges de cession de terrain (CCCT) et leurs annexes.

**6. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES 2019-2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2019-2022,

*Pour les prestations suivantes :*

- *de dématérialisation des procédures de marchés publics,*
- *de dématérialisation des demandes et du suivi des autorisations du droit des sols*

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **DECIDE** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

## **7. RESSOURCES HUMAINES : EFFECTIF COMMUNAL**

### **Création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif à temps complet**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE :**

#### **Article 1 :**

- De créer UN emploi permanent d'Adjoint Administratif, à temps complet, à raison de 35 heures par semaine.

#### **Article 2 :**

- Le tableau des emplois est ainsi modifié.

#### **Article 3:**

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au chapitre 012 du budget communal.

## **8. INTEGRATION DES RESULTATS TRANSFERES SUITE A LA DISSOLUTION DU SIVU DE LA CRECHE DE SAINT-GERMAIN LAXIS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

**Ligne 001 : 13 222.77€**

**Ligne 002 : - 680.83€**

## **9. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017,
- **DIT** que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **10. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le Conseil Municipal, **hors la présence de Mme le Maire, et après avoir entendu l'exposé de Madame Claudette JOACHIM, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2017.

## **11. AFFECTATION DU RESULTAT 2017**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'affecter au budget 2018 le résultat de l'exercice 2017 au compte 002 pour un montant de **124 242.77 €.**

## **12. CHARGES INTERCOMMUNALES 2018**

Le Conseil Municipal, **par 14 voix « POUR » et 3 abstentions (Mme COURTIER, Mme COURVOISIER, M. RELINGER) :**

	<b>Article budgétaire</b>	<b>Montant</b>
<b>CLIC RIVAGE</b>	<b>6574</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>FOYER DE LIVRY</b>	<b>65548</b>	<b>8 000,00 €</b>
<b>SIVU de la Crèche St Germain Laxis</b>	<b>65541</b>	<b>10 000,00 €</b>

- **DECIDE** d'adopter la répartition des participations de la commune aux charges intercommunales 2018 comme proposée.

## **13. VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2018**

Le Conseil Municipal, **par 16 voix « POUR » et 1 abstention (Mme COURTIER) :**

- **DECIDE** d'adopter les taux suivants :

<b>Taxes</b>	<b>Bases d'imposition</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit attendu</b>
Taxe d'Habitation	4 459 000 €	<b>10.93 %</b>	487 369 €
Foncier Bâti	3 499 000 €	<b>16.45 %</b>	575 586 €
Foncier Non Bâti	29 300 €	<b>58.11 %</b>	17 026 €

## **14. BUDGET PRIMITIF 2018**

Le Conseil Municipal, **après avoir entendu l'exposé de Madame Claudette JOACHIM, après en avoir délibéré chapitre par chapitre, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2018.

## **15. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EAU 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion de l'eau du trésorier municipal pour l'exercice 2017,
- **DIT** que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

## **16. INFORMATIONS DIVERSES**

- Date du prochain Conseil municipal (jeudi 31 mai 2018 à 19H00),
- SMITOM-LOMBRIC : journée porte ouvertes du samedi 2 juin 2018,
- Madame Nicole GAGEY nommée Conseillère municipale déléguée à l'animation, à la culture, au sport et au patrimoine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 H 25.

Le 6 avril 2018

Le Maire,

**Françoise LEFEBVRE**

